

Séance du 9 Novembre 2017 à 19 heures

Commune de Mercuès - Salle des fêtes

Aujourd'hui, 9 novembre deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Mercuès - Salle des fêtes

Etaient présents :

51 titulaires dont 4 possédant une procuration
7 suppléants

• TITULAIRES : 51

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE

BOISSIERES
BOUZIES
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES

ST GERY-VERS
ST MEDARD
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy
M. RAFFY Gilles,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.
MUNTE Serge, M. SIMON Michel, Mme BOUX Catherine, Mme
FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain,
Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri, Mme LOOCK Martine, M.
MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès
M. REIX Jean-Albert,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
Mme HILT Martine,
M. GILES Jérôme,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

• SUPPLEANTS : 7

BOISSIERES
FONTANES
LABASTIDE DU VERT
LHERM
ST DENIS CATUS
ST MEDARD
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme SOLIVERES Hélène,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. RAFFY Bernard,
M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

24 titulaires

CABRERETS
CAHORS

M. SEGOND Dominique,
Mme LASFARGUES Geneviève, M. BOUILLAGUET Vincent
(procuration donnée à M. MUNTE), M. DELPECH Bernard, M.

CRAYSSAC	SINDOU Géraud (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), M.
LABASTIDE DU VERT	TESTA Francesco, Mme BOYER Noëlle (procuration donnée à Mme
LABASTIDE MARNHAC	LOOCK), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel,
MERCUES	Mme BONNET Catherine (procuration donnée à M. SAN JUAN), M.
MONTGESTY	DEBUISSON Guy,
PONTCIRQ	M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
PRADINES	M. CANCEIL Philippe,
ST CIRQ LAPOPIE	Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
ST DENIS CATUS	Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
ST GERY - VERS	M. GALTHIE Jean-Noël,
ST PIERRE LAFEUILLE	M. CHATAIN Thierry,
TOUR DE FAURE	M. LIAUZUN Christian,
	M. MIQUEL Gérard,
	M. FIGEAC Philippe,
	M. BORIS Olivier,
	M. GILBERT Joël,
	M. PECHBERTY Jean-Jacques,

Etaient excusés ou absents : 15 suppléants

BOUZIES	Mme MARMIESSE Yvette,
CABRERETS	M. PAULIN Peter,
CAILLAC	M. MARTIN Caroline,
CALAMANE	M. FAURE Jean-Pierre,
CIEURAC	M. GARD Michel,
FRAŅCOULES	M. COMBET Gil,
GIGOUZAC	M. OUVRARD François,
LIS JUNIES	M. BARDINA Fabien,
MAXOU	M. CHASTAGNOL Gérard,
MECHMONT	M. PONS Stéphane,
MONTGESTY	M. LEFEBVRE Jean-Yves,
NUZEJOULS	M. BESSEDE Arnaud,
PONTCIRQ	M. SOULIER Yves,
ST CIRQ LAPOPIE	M. DECREMPS Frédéric,
ST PIERRE LAFEUILLE	M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance : M. MOLINIE Romuald,

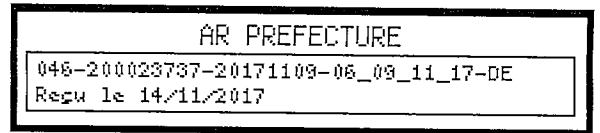
L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : FINANCES

Objet : Convention de reversement de la Taxe d'Aménagement – Zones d'Aménagement
communautaire

A été adopté à l'unanimité

Affiché au
Délibération n° 06 GRAND CAHORS le :
21 NOV. 2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 9 novembre 2016
Rapporteur : Daniel JARRY

Rédacteur : Séverine ROUSSEL / Christelle CARPIO
Service : Finances

Objet: Convention de reversement de la Taxe d'Aménagement- Zones d'Activités économiques et opérations d'habitat communautaires

Mesdames, Messieurs,

Le Grand Cahors au travers de l'aménagement des zones communautaires tant pour l'économie que pour l'habitat, réalise des investissements sur certaines communes du territoire. Ces investissements se concrétisent par la réalisation de voiries et réseaux qui permettent de viabiliser les terrains et de les rendre constructibles. La taxe d'aménagement est l'outil privilégié de financement des équipements publics nécessités par l'urbanisation de ces terrains. Sur les secteurs d'intérêt communautaire, cette taxe est perçue par les communes.

Par délibération en date du 7 décembre 2015, nous vous avons proposé d'instituer une taxe d'aménagement intercommunale avec un reversement partiel aux communes membres, en fonction de la collectivité qui réalisait les travaux (communes ou communauté).

Cette délibération a été abrogée le 7 novembre 2016 au vu des questionnements en privilégiant désormais les conventionnements de reversement des communes vers l'agglomération sur les zones où cette dernière effectue des travaux.

Ce principe a fait l'objet de la délibération du 28 septembre 2016 sur la zone de Cahors Sud avec les communes de Fontanes, Cieurac et de Le Montat.

Dans le même principe, il convient de conventionner avec chacune des communes bénéficiant d'un lotissement ou une zone d'activités économiques de portée communautaire, pour le reversement des taxes d'aménagement perçues sur les nouveaux permis de construire délivrés (à compter 01/01/2018) afin de permettre à la Communauté de bénéficier d'un retour sur les investissements qu'elle a payé.

Vu les opérations d'habitat déjà considérés de portée communautaire à savoir, les lotissements de La Briqueterie à Boissières et de l'Orme du Payrat à Cahors

Vu les zones d'activités économiques déjà considérées de portée communautaire : Les Matalines à Crayssac/Catus, Les Serres situées à Pradines/Cahors, Les Grands Camps à Mercuès/Espère et plaine de Labéraudie sur Cahors, Englandières à Cahors.

Vu l'approbation par la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 14 septembre actant la liste des zones d'activités économiques considérées désormais

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AR PREFECTURE

046-200023737-20171109-06_09_11_17-DE
Reçu le 14/11/2017

d'intérêts communautaires : Les Masséries à St Géry-Vers, Regourd à Cahors, et les Camp de Bouyssou à Pradines.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir et tout acte afférent à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la proposition du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE